

## FO signe le nouvel Accord sur la prévention des RPS\*

- De nouvelles initiatives pour la prévention de la santé des salarié(e)s, mais un Accord qui rate l'opportunité de créer un Observatoire de la Santé
- Des intentions renouvelées en termes de formation et de plans d'action
- **FO** veillera attentivement à leur concrétisation et à leur efficacité

### Des avancées...

- Application de l'Accord à toutes les entités Schneider Electric du territoire
- Etude d'impact *a priori* dans le cadre des projets de transformation
- Campagnes de prévention des addictions
- A titre expérimental : mise en place d'une méthode numérique d'évaluation des RPS, systématique et annuelle, et de médiateurs

### ... et des rétro-pédalages

Lors des 1<sup>res</sup> réunions de négociations de 2018, une autre vision de la Prévention des risques était possible via le projet d'un **Observatoire de la Santé** défendu par **FO**, permettant l'expression individuelle dynamique et continue et la détection de zones de tension localisées.

**FO** déplore que ce projet ait été enterré lors de la reprise des négociations en 2019.

### Les revendications **FO** prises en compte par la Direction

- ✓ Redynamisation de la mise en place de plans d'action à la suite d'enquêtes ayant montré des situations préoccupantes
- ✓ Anonymisation des données d'évaluation au titre de données de santé pour garantir aux salariés qu'ils ne seront pas identifiés lors des restitutions avec leur hiérarchie
- ✓ Situations de management à distance et/ou hors de France
- ✓ Renforcement de la formation des managers et des porteurs de projets de transformation
- ✓ Évaluation des RPS sur les situations de travail avant le déploiement du projet de transformation



FO regrette l'effacement des « Risques Psycho-sociaux » dans le titre de l'Accord, masquant ainsi une grande partie de son objet et la responsabilité de l'organisation dans les enjeux de santé

#### Des questions ? Rapprochez-vous de votre équipe **FO** :

- Isabelle Roux – 06 73 37 98 37
- Florence Berthoumeyrou - 06 37 23 06 51
- Nacer Djeniba – 06 41 75 12 14



#### **FO sera vigilant quant à l'application effective des dispositions de ce nouvel Accord et en particulier :**

- à la mise en place des plans d'action et des actions de formation
- à la qualité des résultats obtenus par l'enquête numérique, à la transparence des restitutions et le rôle des médiateurs

**et fera appliquer toutes les dispositions de l'Accord, y compris l'annulation des initiatives expérimentales si celles-ci n'étaient pas concluantes.**

\* RPS : risques psycho-sociaux